

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, SIÈGE CE 4 MARS 2024 À 19H, AU 1245, RUE PRINCIPALE SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance:

Madame Pascale Boislard	Conseillère numéro 1
Monsieur François Gosselin	Conseiller numéro 2
Monsieur Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
Monsieur Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire.
Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;
3. Dépôt et adoption des minutes de la séance extraordinaire du 26 février 2024 ;
4. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 et du journal des salaires de février 2024 ;
5. Période de question de l'assistance ;
6. Reconnaissance offerte à Mme Suzanne Crête, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;
7. Résolution : Office d'habitation Victoriaville-Warwick, part de la municipalité en 2024 ;
8. Résolutions : Pavillon Général Maurice Baril, travaux à venir ;
9. Résolution : Service de trappage Prédapro, facture 2024 ;
10. Résolution : renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence (TECQ) ;
11. Résolution : programme de subvention pour produits d'hygiène féminin ;
12. Résolution : participation du directeur général à la rencontre régionale de l'ADMQ le 7 mai 2024 ;
13. Résolutions : ouverture des soumissions reçues
14. Résolution : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
15. Résolution : dépôt des états financiers 2023, Groupe RDL
16. Résolution : Meunerie Ducharme – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
17. Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
18. Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
19. 16^e édition de la Ride de filles au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec ;

20. Lecture de la correspondance et suivi de dossier ;
21. Affaires nouvelles de l'assistance;
22. Questions diverses ;
23. Levée de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

OUVERTURE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constitués par le président.

Mot du maire

Je tiens à souligner le travail exceptionnel de l'équipe du journal « J'ai la bougeotte ». De parution en parution, la qualité des articles est excellente. Vous effectuez un travail professionnel et avez le souci de la bonne information, sans compter la qualité d'un français impeccable.

La patinoire est définitivement fermée. Malgré une météo peu favorable dans l'ensemble pour les sports extérieurs, l'équipe en charge a été en mesure de procurer une belle qualité de glace et le tout au-delà de nos anticipations en début de saison. Merci à toute l'équipe pour votre excellent travail.

La firme comptable a fait le dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. J'ai assisté à la présentation. Les résultats sont excellents et nous pouvons affirmer que la santé financière de la municipalité reflète une saine gestion. L'excédent pour l'exercice est de 151,678 \$. Je vous rappelle que nous anticipions un excédent et que pour 2024 nous avons utilisé une somme de 80 000 \$ pour réinjecter dans le budget. Ce montant nous permettra de faire face à l'augmentation des coûts pour les services municipaux. En quelque sorte, il s'agit d'un retour au citoyen.

2024-03-49

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2024-03-50

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

Considérant qu'une demande de modification au point 17 a été demandée par la conseillère Pascale Boislard;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu d'adopter le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 5 février 2024.

Adoptée

2024-03-51

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024.

Adoptée

2024-03-52

4. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant de 120 635,29 \$;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 de la Municipalité de Saint-Albert;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 29 février 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 120 635,29 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boislard et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 4 mars 2024

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

2024-03-53

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

TRAVAUX DE PEINTURE AUX LOCAUX DU COMITÉ 12-18 ET DES ORGANISMES

Considérant la demande écrite déposée par le Comité 12-18 de Saint-Albert afin que la Municipalité de Saint-Albert contribue aux travaux de peinture dans les salles du Comité 12-18 et des organismes;

En conséquence, après discussion, M. Nicolas Labbé propose que la Municipalité de Saint-Albert assume le coût des travaux de peinture dans les locaux du Club 12-18 et des organismes jusqu'à un maximum de 2 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-54

6. RECONNAISSANCE OFFERTE À MME SUZANNE CRÊTE

Considérant que Mme Suzanne Crête a occupé la fonction de directrice générale et greffière-trésorière au cours d'une période de 40 ans, soit de 1983 à 2023;

Considérant que Mme Suzanne Crête, citoyenne native de Saint-Albert, a contribué à l'arrivée de l'Office municipal d'habitation sur le territoire de la municipalité et à la construction du bâtiment actuel sur la rue du Parc comprenant 10 logements s'adressant à des personnes à faible revenu;

Considérant que Mme Suzanne Crête a été la directrice générale de l'OMH de Saint-Albert de 1989 à 2022;

Considérant que le rapport de la Commission de toponomie reçu le 19 février 2024 indique qu'aucun bâtiment ou espace public de la municipalité rend hommage à une citoyenne sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité que la municipalité procède au changement d'appellation de la rue du Parc pour qu'elle devienne la rue Suzanne-Crête et que le directeur général et greffier trésorier soit autorisé à effectuer les actions nécessaires pour que ce changement intervienne au cours de la présente année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-55

7. Office d'habitation Victoriaville-Warwick (OH)

Considérant que l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick a transmis à la Municipalité de Saint-Albert ses prévisions budgétaires 2024;

Considérant que ces prévisions indiquent qu'il y aura des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation s'élevant à 107 418 \$ au cours de la présente année au bâtiment situé sur la rue du Parc à Saint-Albert ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Albert contribue financièrement à la hauteur de 10 % du déficit prévu à l'OH Victoriaville-Warwick;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau d'accepter la demande de l'OH Victoriaville-Warwick tel que présentée, en contribuant pour la somme de 10 283,80 \$ à l'OH Victoriaville-Warwick pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-56

8. TRAVAUX AU PAVILLON GÉNÉRAL-MAURICE-BARIL – AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Considérant que qu'à la suite du soutien financier obtenu dans le cadre du Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM) la Municipalité de Saint-Albert a prévu de revoir l'aménagement paysager ;

Considérant que la réception d'une soumission reçue de Vertige Aménagement assure que les travaux seront réalisés d'ici le 31 mai 2024, date limite du projet soutenu par le PRABAM ;

Considérant que le responsable de la voirie municipale, M. Réjean Héon, prévoit effectuer des travaux préparatoires à ce nouvel aménagement dans le cadre de son travail permettant de diminuer les coûts de ce projet;

En conséquence, sur proposition de Mme Pascale Boislard, il est résolu d'accepter l'offre déposée par Vertige Aménagement au montant de 5 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-03-57

TRAVAUX AU PAVILLON DU GÉNÉRAL-MAURICE-BARIL – TRAVAUX DE PEINTURE ET DE PLÂTRAGE

Considérant que la Municipalité de Saint-Albert a prévu à son budget 2024 des travaux de peinture et de plâtrage à la salle du Pavillon ;

Considérant que la Municipalité a reçu deux soumissions pour ces travaux en provenance de Plâtrier Prestige au coût de 8 490 \$ et de M. Sylvain Marcotte au montant de 4 500 \$;

En conséquence, sur proposition de M. Francis Lacharité, il est résolu d'accepter l'offre déposée par M. Sylvain Marcotte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-03-58

9. SERVICE DE TRAPPAGE

Considérant que la Municipalité de Saint-Albert a la responsabilité de procéder à des travaux annuels de trappage et la gestion des barrages de castor sur son territoire ;

Considérant que l'entreprise Prédapro entend poursuivre sa collaboration avec la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu que Prédapro se voit accordé le contrat de trappage pour l'année 2024 au montant de 1 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-03-59

10. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ)

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations devaient aboutir impérativement à l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre dès le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu que la municipalité de Saint-Albert demande aux gouvernements du Québec et du Canada ;

- De conclure dès rapidement une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) rétroactivement au 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés M. Sébastien Schneeberger siégeant à l'Assemblée nationale et à M. Alain Rayes siégeant la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-03-60

11 : PROGRAMME DE SUBVENTION POUR PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININ

Considérant que la Municipalité de Saint-Albert a des disponibilités budgétaires en 2024 pour la poursuite du programme municipal en subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables ;

Considérant que les membres du conseil ont la volonté d'améliorer leurs objectifs en matière environnementale ;

Considérant que la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain ;

Considérant qu'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement ;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité, et résolu que la Municipalité de Saint-Albert :

- Autorise le programme municipal de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables en 2024 ;
- Autorise aux citoyens de Saint-Albert un remboursement de 50% jusqu'à concurrence de 100\$ pour un demandeur ;

- Précise que les pièces justificatives suivantes devront être déposées à même la demande pour que la subvention soit octroyée : facture et preuve de résidence ;
- Précise que les achats devront être réalisés dans la période visée par le programme soit rétroactif du 1er janvier dernier au 31 décembre 2024 ;
- Mandate l'adjointe administrative Mme Sandra Marcotte et M. François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, pour assurer la gestion du programme.

Sont retenus comme produits d'hygiène féminine réutilisables : coupe menstruelle, serviette hygiénique lavable, protège-dessous lavable, culotte menstruelle ou protection lavable pour fuite urinaire. Un remboursement aux deux ans peut être accordé par demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-03-61

12 : RENCONTRE RÉGIONALE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADMQ)

Considérant que l'ADMQ tiendra une rencontre régionale le mardi 7 mai prochain à Drummondville sous l'appellation « Colloque de zone »;

Considérant que cette journée contribue à des échanges entre les directeurs généraux municipaux et la transmission d'informations par l'ADMQ ;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boislard et résolu que le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Albert, M. François Gardner, soit autorisé à participer à cette rencontre et que la Municipalité assume les frais d'inscription au montant de 442,65 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 : OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES

Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour les services suivants devant être déposées au plus tard le 4 mars 2024:

10 h 00 - Fourniture de sulfate de ferrique liquide 2024

Aucune soumission reçue.

10 h 15 - Scellement des fissures 2024

Entrepreneur	Description des travaux	Quantité	Contrat 3 ans (2024-2025-2026) (Prix au mètre)
Scellement de fissures Sévigny	Scellement de fissures	4 000 mètres environ par année	2024 : 1.25 \$/m 2025 : 1.30 \$/m 2026 : 1.35 \$/m

2024-03-62

Il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu que le contrat de scellement des fissures pour la période 2024-2026 soit alloué à l'entreprise Scellement de fissures Sévigny selon les conditions inscrites au tableau ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 h 30 - Entretien des appareils de climatisation et de ventilation 2024

Entrepreneur	Contrat d'un an Prix incluant les taxes 1245, rue Principale	Contrat d'un an Prix incluant les taxes 25, rue des Loisirs
Climatisation Confort Courtois Inc.	Contrat d'un an (2024) : 375.00 \$	Contrat d'un an (2024) : 285.00 \$
Thermic/Multi-Services MGM Inc.	Contrat d'un an (2024) : 482.89 \$ Contrat de deux ans (2024-2025) : 511.63 \$ Contrat de trois ans (2024-2025-2026) : 540.38 \$	Contrat d'un an (2024) : 367.92 \$ Contrat de deux ans (2024-2025) : 390.91 \$ Contrat de trois ans (2024-2025-2026) : 419.65 \$
Ventilation des Bois-Francis	Contrat d'un an (2024) : 820 \$	Contrat d'un an (2024) : 800 \$
Climatisation Champagne	Contrat d'un an (2024) : 287.44 \$ Contrat de deux ans (2024-2025) : 574.88 \$ Contrat de trois ans (2024-2025-2026) : 862.32 \$	Contrat d'un an (2024) : 229.95 \$ Contrat de deux ans (2024-2025) : 459.90 \$ Contrat de trois ans (2024-2025-2026) : 689.85 \$

2024-03-63

Considérant la recommandation présentée par l'inspecteur de la voirie à l'effet de poursuivre avec Climatisation Confort Courtois vu la qualité des services offerts au cours de la dernière année;

Il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu que le contrat d'entretien des appareils de climatisation et de ventilation des deux établissements pour l'année 2024 soit alloué à l'entreprise Climatisation Confort Courtois inc. selon les coûts inscrits au tableau ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 h 00 - Pavage 2024

Nature des travaux :

Travaux de réparation à la tonne métrique, comprenant la fourniture, la pose et le transport. Exigence : Camion avec boîte fermée

Note : Les travaux devront être terminer au plus tard le 15 juin 2024.

SMITH ASPHALTE

Travaux de réparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire – Tonne Métrique avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	325.00 \$ / TM
Travaux de réparation « petite paveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	230.00 \$ / TM

PAVAGE VEILLEUX

Travaux de réparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire / TM avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	288.00 \$ / TM
Travaux de réparation « petite paveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	169.00 \$ / TM

LES ENTREPRISES PATRICK LAVIGNE INC.

Travaux de réparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire / TM avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	315.00 \$ / TM
Travaux de réparation « petite paveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	205.00 \$ / TM

PAVCO, PAVAGE ET EXCAVATION

Travaux de réparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire / TM avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	570.00\$ / TM
Travaux de réparation « petite paveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	465.00 \$ / TM

PERMAROUTE

Travaux de réparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire / TM avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	475.00 \$ / TM
Travaux de réparation « petitpaveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	425.00 \$ / TM

GROUPE FJH CONSTRUCTION

Travaux de réparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire / TM avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	258.00 \$ / TM
Travaux de réparation « petitpaveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	198.00 \$ / TM

SCELLEMENT DE FISSURES SÉVIGNY

Travaux deréparation, asphalte, EB-10C / EC-5	Prix unitaire / TM avant taxes
Travaux de réparation « manuel » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	325.00 \$ / TM
Travaux de réparation « petite paveuse » +ou- 50 tonnes. Si plus à discuter sur place	0.00 \$ / TM

2024-03-64

Il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu que le contrat de pavage pour l'année 2024 soit alloué à l'entreprise Pavage Veilleux selon les coûts inscrits au tableau ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-03-65

14 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 81 979 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Mme Pascale Boislard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

2024-03-66

15 : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu

Que les états financiers 2023 soient déposés.

Adoptée

16 : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – ENGRAIS DUCHARME

À la suite de la recommandation émise par l'inspecteur municipal, Mme Pénélope Houle, le conseil municipal de Saint-Albert convient de repousser plus tard toute résolution d'appui à la démarche entreprise par Engrais Ducharme considérant que le dossier d'intervention de cette entreprise n'est pas finalisé.

2024-03-67

17 : JOURNÉE MONDIALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le thème de cette journée 2024 est « S'accepter, c'est être soi-même ensemble » sous l'initiative du Mouvement Santé mentale Québec;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyens et concitoyennes ;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu que la Municipalité de Saint-Albert proclame la journée du 13 mars 2024 comme étant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

Adoptée

2024-03-68

18 : SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Albert a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de sa communauté ;

CONSIDÉRANT que la 36^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

SUR PROPOSITION DE M. Nicolas Labbé,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adoptée

2024-03-69

19 : RIDE DE FILLES 2024

Attendu que la Fondation cancer du sein du Québec demande son appui à Ride de fille qui organisera, le samedi 6 juillet 2024, une collecte de fonds sous forme d'une randonnée de motocyclettes au profit de la Fondation ;

Attendu que La ride de filles 2024 passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que les sommes amassées lors de cet événement seront entièrement versées à la Fondation du cancer du sein du Québec afin de financer la recherche sur le cancer du sein, de promouvoir la santé du sein par l'éducation et la sensibilisation et de faciliter le soutien aux personnes touchées par le cancer du sein;

Par conséquent, il est proposé par M. François Gosselin et résolu que la municipalité de Saint-Albert appui la Fondation cancer du sein du Québec et Ride de fille pour la collecte de fonds le 6 juillet prochain.

Adoptée

20 : LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée parmi les citoyens présents.

22 : QUESTION DIVERSES

Aucun point nécessitant une prise de décision du conseil n'est soulevé.

2024-03-70 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. François Gosselin de lever la séance ordinaire du 4 mars 2024 à 20 h 35. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Dominique Poulin, Maire

François Gardner, directeur général
Greffier-trésorier